

Deux ans avant l'évasion de Pascal Payet de la maison d'arrêt de Luynes, celle des Baumettes à Marseille a aussi eu droit à un arrachage par les airs. Le samedi 26 juin 1999, un hélicoptère se positionne au-dessus de la prison, et descend sur la cour de promenade. Quatre filins sont accrochés aux patins de l'appareil. Cinq détenus arrivent en courant, se saisissent des filins, et l'hélicoptère prend un peu de hauteur et va se poser sur le terrain de football qui jouxte la prison. Le tout sous les tirs des gardiens en poste dans un mirador. Quatre des évadés grimpent dans la cabine et l'hélicoptère décolle. Des témoins aperçoivent alors le cinquième prisonnier suspendu à l'un des filins sous l'appareil.

Le SRPJ de Marseille est immédiatement saisi de l'enquête. Deux heures plus tard une Renault Clio force un barrage à l'entrée de Marseille, sur la route de Cassis. Aussitôt, un équipage de la brigade anticriminalité prend la voiture en chasse mais perd sa trace dans le quartier de Mazargues.

De leur côté, les malfaiteurs se débarrassent de la Clio pour s'emparer d'un Renault Espace dont ils prennent le conducteur en otage. La police est rapidement informée de cette nouvelle

donne et repère très vite le véhicule. Les policiers de la brigade anticriminalité du secteur finissent par le coincer, interpellent les trois individus et libèrent le conducteur otage. Au cours de l'opération, l'un des évadés reçoit une balle dans la jambe. Ce sont bien trois des cinq évadés des Baumettes : Robert Allouache, Yann Gauthier et Thierry Derlan. Des voyous chevronnés.

Nous déterminons très vite que les trois hommes, après avoir abandonné la Clio, se sont introduits dans le jardin d'une villa où se déroulait une fête d'anniversaire rassemblant plusieurs enfants. C'est le père de famille qui, sous la menace d'une arme, les a pris en charge dans sa voiture.

Dans le même temps, nous apprenons qu'un pilote d'hélicoptère de l'aérodrome du Castellet dans le Var vient de signaler avoir été pris en otage quelques heures plus tôt par un couple. Le duo a prétexté un baptême de l'air. Une fois en vol, l'homme a sorti un pistolet automatique, a menacé le pilote et lui a donné l'ordre de se diriger vers Cassis. Une fois arrivé en survol de la station balnéaire, le malfaiteur a demandé au pilote de se poser dans une carrière de pierres qu'il lui a indiquée. Pendant que la femme tenait en respect le pilote, l'homme est allé chercher un sac caché derrière des rochers. Il en a sorti des filins avec des baudriers qu'il a attachés aux patins de l'appareil avant d'ordonner au pilote de redécoller en direction de la prison des Baumettes, laissant la femme dans la carrière.

Le pilote explique qu'après avoir embarqué les détenus et essuyé des coups de feu, il a dû retourner à la carrière de Cassis où tout le monde est descendu de l'hélicoptère. Libéré, il a regagné l'aérodrome du Castellet où il a constaté qu'un cadavre pendait au bout de l'un des filins.

Immédiatement, nos collègues de l'antenne de police judiciaire de Toulon se rendent au Castellet où ils procèdent à l'audition du pilote et aux constatations sur le cadavre. L'identification de ce dernier nous apprend qu'il s'agit de Jean-Louis Raphel, l'un des détenus évadés, incarcéré pour un trafic de véhicules volés. Il a été tué par l'une des balles tirées par les gardiens de la maison d'arrêt, comme l'attestera la suite de l'enquête. Les constatations sur l'hélicoptère, suivies d'une expertise faite ultérieurement, permettront de savoir que les armes longues des surveillants avaient percé le rotor de la machine, qui avait pu pourtant poursuivre son chemin sans encombre, mettant gravement en danger la vie des occupants de l'hélico et de nombreuses personnes en cas de crash de l'appareil. Des traces de sang sont présentes dans l'habitacle. Par la suite, lors du procès, les surveillants ayant fait usage de leurs armes essuieront à leur tour le feu nourri des avocats de la défense pour avoir fait courir un danger au pilote, aux occupants mais aussi aux riverains en cas de crash de l'appareil.

Pendant que les collègues effectuent les constatations aux Baumettes, les trois malfaiteurs interpellés sont conduits à l'Évêché pour y être entendus. Leurs auditions ne feront pas avancer l'enquête, ils gardent tous le silence le plus total, reconnaissant à peine avoir profité d'une opportunité lors de la venue de l'hélicoptère. Trois évadés repris, un décédé, il reste à retrouver le cinquième, Ange Buresi, condamné à quinze ans pour assassinat – il sera repris un an plus tard à Paris par l'OCRB. L'enquête montrera qu'il n'était pas prévu pour l'évasion et qu'il a profité du moment opportun pour s'accrocher avec les autres. Quant au couple qui a récupéré

l'hélicoptère et forcé le pilote, lui aussi est en fuite, et toujours pas identifié.

Avec plusieurs collègues, je m'attache donc à la Renault Clio utilisée par les malfaiteurs. Elle n'est pas signalée comme volée. Les clés sont sur le contact et aucune trace d'effraction n'est visible. Nous apprenons que le propriétaire est serveur dans un hôtel-restaurant de La Ciotat, « Le Rose Thé ». Alors que nous sommes sur la route pour aller rencontrer ce jeune homme inconnu des services de police, nous apprenons qu'il vient tout juste d'arriver au commissariat local pour déposer une plainte signalant que sa Renault Clio lui a été volée. Une fois sur place, nous le prenons en charge et l'auditionnons.

Fils d'une famille respectable, le garçon explique tout d'abord que son véhicule a été volé alors qu'il était en service au « Rose Thé ». Mais nous le sentons particulièrement mal à l'aise et de plus en plus nerveux. Si bien qu'on n'a pas à le pousser beaucoup pour qu'il dise la vérité : quelques jours auparavant, à l'hôtel-restaurant, il a fait la connaissance d'un couple de clients accompagné de deux enfants. Ils se sont enregistrés sous le nom de « Legris ». L'homme se prénomme Patrick, la femme Véronique. Le garçon décrit des gens agréables, une famille banale en vacances d'été : promenades, baignades et sorties. Ils sympathisent rapidement avec eux.

Le matin du 26 juin 1999, Patrick lui demande s'il peut emprunter sa voiture pour aller faire des courses, promettant de la lui rendre dans l'après-midi. Le jeune homme accepte. Dans l'après-midi il reçoit un appel téléphonique de « Patrick Legris » qui lui indique qu'il a eu un accident avec la Clio et lui conseille d'aller déclarer le vol du véhicule pour éviter des ennuis.

Nous plaçons ce garçon en garde à vue. Au cours de ses auditions il va nous donner de nombreux détails sur ces gens qui sont restés plusieurs jours à l'hôtel. Nous apprenons ainsi que leurs deux enfants, des garçons, sont appelés par leurs parents Jimmy et Junior. Nous notons les signalements physiques et vestimentaires de la famille. Le serveur se souvient d'une anecdote : le couple voulait faire de la plongée sous-marine et lui avait demandé s'il connaissait une baby-sitter pour s'occuper des garçons pendant leur absence. Il les avait mis en contact avec une amie à lui, et celle-ci les avait gardés la journée.

Des photos de malfaiteurs pouvant correspondre au signalement de Patrick Legris lui sont présentées. Il ne reconnaît personne. Les recherches autour du nom de Legris montrent à l'évidence qu'il s'agit d'une identité fantaisiste. L'employé de l'hôtel nous livre un dernier détail : la veille, la femme, qui était blonde, s'est teint les cheveux en noir.

Le propriétaire de la Clio affirme qu'il n'est pour rien dans l'évasion et qu'il ignorait tout de celle-ci. Il semble anéanti. Malgré cela, à la fin de sa garde à vue, il est écroué par le juge d'instruction.

La baby-sitter est entendue à son tour. C'est une jeune fille de La Ciotat qui confirme les déclarations du serveur : elle a effectivement gardé les deux garçons, Jimmy et Junior, pour permettre à leurs parents de faire de la plongée sous-marine. Elle nous donne un détail essentiel : les enfants lui ont confié être allés, quelques jours auparavant, avec leurs parents dans un centre de jeux nautiques situé à proximité de la Ciotat. Elle nous en précise la date, c'était la veille de leur journée de plongée sous-marine.

Forts de ces renseignements, nous identifions le centre de jeux : l'Aqualand qui se trouve sur la commune de Saint-Cyr, voisine de la Ciotat. Sur place, nous découvrons à l'entrée du parc, une immense statue de plâtre à l'effigie du Capitaine Crochet. L'incontournable personnage de Disney voit passer chaque jour les visiteurs dont les enfants viennent se faire photographier en sa compagnie. Alors immédiatement, on se dit que la famille Legris est certainement passée par cette attraction. Nous présentons notre requête au directeur du parc qui nous remet rapidement les 700 négatifs de cette journée.

Tous les clichés sont présentés à la baby-sitter. Au bout d'une heure d'un examen attentif, la témoin écarte une photographie : un couple, deux garçons, pour elle ça ne fait aucun doute, ce sont bien là les Legris. Et son témoignage est vite confirmé par le pilote d'hélicoptère qui reconnaît lui aussi les deux adultes.

Le soir, je contemple la photo de cette famille entourant la statue du Capitaine Crochet. L'homme sourit, il porte un bouc, des lunettes de soleil et paraît immédiatement sympathique. Sa femme a l'air moins avenant. Les enfants, eux, semblent heureux. Au vu de l'opération très bien réalisée et très risquée du 26 juin, je m'attendais à voir une « figure » connue. Or, le visage de ce Patrick Legris ne me dit rien. Pourtant, l'épisode de la Clio utilisée pour l'opération, empruntée avec le consentement du propriétaire et non volée comme c'est l'habitude, me chagrine. Quelque chose ne colle pas. Il y a dans cette opération autant de professionnalisme que d'amateurisme. Un couple, ce n'est déjà pas banal – même si tous les services gardent en mémoire l'évasion hélicoptérée de Michel Vaujour de la prison de la Santé, quelques années auparavant, mise en

place par son épouse Nadine. Mais un couple avec des enfants, ça ne s'est jamais vu.

La photo de la famille Legris est distribuée à tous les groupes de la BRB, le lendemain. Et aussitôt, un enquêteur du service s'écrie :

– Mais je le connais lui : c'est Patrick Guillemin. Je l'ai serré y a quelques années, pour un braquage de camion de cigarettes!

Un point! Je ne connaissais pas Patrick Guillemin, j'étais absent lors de son arrestation dans l'affaire du camion. Je prends connaissance de son dossier aux archives.

Guillemin est un braqueur solitaire, agissant en dehors du milieu traditionnel. Il ne fréquente pas les bars de nuit ni les boîtes. Il est originaire du Nord de la France et a rejoint Marseille il y a quelques années. Son palmarès est éloquent : de nombreux braquages de banques dans plusieurs régions de France, puis ce braquage de camion de cigarettes quelques années auparavant, à Marseille, qui lui vaut une détention à la maison d'arrêt des Baumettes. Pour les fêtes de Noël 1998, il bénéficie d'une permission de sortie pour rejoindre sa famille dans le Nord. Il lui reste peu à faire, mais il ne réintégrera pas sa prison. Il est donc signalé et recherché comme « évadé ».

Guillemin étant un solitaire, ce qui est marginal dans le grand banditisme, l'activation de mes tontons ne servira à rien. L'enquête permet tout de même d'isoler un numéro de mobile utilisé lors de la réservation du baptême de l'air à l'aérodrome du Castellet. Ce mobile n'est pas identifiable, il s'agit d'un non abonné. Ce qui n'empêche pas toutefois une étude approfondie des appels qu'il a émis et reçus. Les facturations détaillées vont ainsi permettre, avec les localisations des relais

activés, de reconstituer l'évasion et de déterminer qu'il n'est plus utilisé après la fusillade de la maison d'arrêt. Certainement jeté.

On identifie un numéro qui, entre mars et juin 1999, est quotidiennement en contact avec le mobile de Guillemain. Le relai utilisé par ce téléphone est toujours le même : celui couvrant la maison d'arrêt des Baumettes. C'est bien l'appareil utilisé en prison par Jean-Louis Raphel. Le nombre de communications entre Guillemain et Raphel est hallucinant : plusieurs dizaines par jour, dont une majorité émise par Raphel.

L'été se passe sans que l'on trouve la trace des auteurs de l'évasion. On travaille principalement sur les appels de Guillemain, notamment dans les premières minutes qui ont suivi l'évasion et avant qu'il ne se débarrasse de son téléphone. J'ai appris que Guillemain n'avait plus de famille. Je demande au juge d'instruction Claude Choquet de mettre la famille de sa femme sur écoute. Ils vivent dans le nord de la France. Ce sont nos collègues de la PJ de Lille qui exploitent la ligne téléphonique de la sœur de Véronique.

En septembre, je reçois un coup de fil des collègues lillois qui ont capté une conversation, courte, entre la sœur et une femme qu'ils supposent être Véronique. L'appel a été passé à partir d'une cabine téléphonique d'Aix-en-Provence. On se dit alors que, si cette femme est bien Véronique, la piste est prometteuse : après plus de deux mois de cavale, nos preneurs d'otage sont toujours dans la région.

La cabine téléphonique en question est installée rue d'Italie, à Aix-en-Provence, une rue commerçante qui part du cours Mirabeau et se termine sur le boulevard périphérique de la ville.



On installe alors des surveillances alentour et, pendant quelques jours, nos pisteurs espèrent bien apercevoir le couple. Mais ça ne donne rien. Quant à faire une enquête de voisinage avec photos à l'appui, ça nous paraît vite très risqué : Guillemain a l'air d'être quelqu'un de très convivial, on l'a vu avec les employés de l'hôtel de La Ciotat et il a pu se lier avec des commerçants du coin.

Nous avons une idée : Guillemain ne sait pas forcément qu'on l'a identifié. Il nous semblait être très attaché à ses enfants et s'il est toujours dans la région, les garçons doivent être scolarisés ici. J'établis une réquisition à l'inspection académique et je vais la porter, d'un coup de moto, au siège près de la gare Saint-Charles et j'attends le résultat. Et... Bingo : « Junior » et Jimmy Guillemain sont inscrits dans une école primaire d'Aix-en-Provence, à 500 mètres de la cabine téléphonique que l'on a surveillée.

Je ne peux pas attendre davantage. Il est presque 16 heures, je remonte sur ma moto et file sur Aix, direction l'école. J'y arrive et j'attends. Les premiers parents sont déjà là. Puis la sonnerie retentit. Les enfants sortent de l'école. Je vois arriver un homme, grand, crâne rasé, par la ruelle qui longe l'établissement. Je le reconnais aussitôt. Il n'a pas l'air de se méfier. Par rapport à la photo d'Aqualand, il a peu changé. Il a juste rasé sa moustache. Deux jeunes garçons s'approchent de lui et l'embrassent. Je reconnais ses enfants. Guillemain prend Jimmy sur les épaules, « Junior » par la main et la petite famille s'en va par la ruelle. Véronique n'est pas là. Je ne fais pas de filature, c'est inutile et je suis seul. Nous reviendrons avec un dispositif plus conséquent dès le lendemain.

Je rentre à Marseille, heureux, la traque touche à sa fin. L'essentiel reste maintenant à faire : le bonbon, l'interpellation. J'arrive au bureau et j'informe mon équipe, qui attend les derniers rebondissements. Et pour rebondir, ça rebondit : tout ce beau monde exulte.

Le lendemain, nous mettons en place des planques aux abords de l'école. Et à 16 h 30, comme la veille, Patrick Guillemain arrive seul. Même scénario : les enfants sortent, le papa repart avec l'un de ses fils sur les épaules, l'autre par la main. Il emprunte la ruelle qui court sur cent mètres et débouche sur le boulevard périphérique à l'angle de la rue d'Italie. La ruelle est calme, le boulevard périphérique beaucoup plus fréquenté. Nous décidons de l'interpeller. Nous nous approchons de lui, sans arme visible à cause des enfants. Je lui mets la main sur l'épaule, nous l'entourons, il a compris. Nous lui passons les menottes, les enfants pleurent. C'est dur pour lui, pour nous aussi : les enfants, quels qu'ils soient, sont des enfants.

Je lui demande où est Véronique, Patrick Guillemain me dit « à la maison ». Il accepte de nous conduire, à une centaine de mètres de là, dans une résidence hôtelière. Je vois Véronique à la fenêtre, qui guette sa petite famille. Elle a compris. Elle ferme la fenêtre. Je crains qu'elle ne crée un problème et ne s'enferme dans l'appartement. Nous montons jusqu'au palier. Elle crie qu'elle ne veut pas ouvrir. Patrick nous aide à lui faire lâcher prise. Elle finit par sortir. Après la perquisition qui ne donne rien, nous rentrons à Marseille.

C'est la fin d'après-midi, heure de pointe sur l'autoroute entre Aix et Marseille. Devant moi, une voiture de collègues avec à son bord Véronique et les deux enfants. Moi, derrière,

avec trois de mes hommes, dont deux qui entourent Patrick Guillemain sur la banquette arrière. On décide de sortir les gyros et de lancer le deux tons pour faire accélérer le mouvement.

Depuis la lunette arrière du véhicule qui les transporte, Junior et Jimmy regardent ma voiture. Tous deux ont enfilé des masques de Donald et de Mickey, achetés quelques jours plus tôt à Disneyland Paris. Ils ne pleurent plus, ils sont heureux. Heureux d'être dans une voiture de police qui file toutes sirènes hurlantes. Pour eux c'est un jeu grandeur nature dont ils sont les acteurs. Oublié le traumatisme des interpellations et de la perquisition au domicile de leurs parents. C'est d'autant plus décalé que je jette un œil dans le rétroviseur et que je vois Patrick Guillemain qui pleure en silence. Ma joie retombe. Je ne me sens pas fier. Je connais pourtant bien cette sensation. Une sorte de « descente », un peu à l'image de celle des camés. Tu es vidé, fatigué, tu as l'impression que les autres affaires qui suivront ne seront jamais aussi belles. Or, cette fois, c'est différent. C'est un autre sentiment que je ne connais pas. Je regrette presque d'avoir serré ce couple. Je suis mal à l'aise.

Arrivés à l'Évêché, on procède aux auditions de Patrick et Véronique Guillemain. On joint parallèlement la famille, dans le Nord, pour qu'ils s'occupent de récupérer les enfants. Ils nous disent qu'ils ne peuvent pas venir tout de suite. Je n'ai donc pas le choix. En accord avec le juge, j'appelle la DDASS. Deux fonctionnaires viennent prendre en charge « Junior » et Jimmy. Finie la joie de la voiture de police et les masques de Disney. Les adieux sont déchirants. Me voilà l'artisan, involontaire, de cette atroce séparation. Cette famille me touche. Et c'est la première fois que je ressens une telle peine pour un voyou. Il faut dire

que Guillemain est atypique. Très poli, très calme, très correct. Je comprends vite que c'est un séducteur. Il sait atteindre les gens, avec son regard de chien battu et je n'échappe pas à la règle. L'essentiel est de ne pas être dupe, mais ça me fait une impression bizarre.

Sa garde à vue se passe bien, le garçon est très correct. Ce qui n'est pas le cas de celle de Véronique. Elle est agressive et ne veut rien dire, malgré les éléments que l'on a. Manifestement elle n'aime pas les flics. Son attitude tranche avec la courtoisie de son compagnon. Elle nous invective et nous foudroie du regard!

Guillemain reconnaît son implication et dans les détails. Mais il ne dit pas un mot sur les complices qui l'ont aidé avant et après l'évasion. Il ne cite que Jean-Louis Raphel, son ami, tué au bout du filin d'une balle en pleine tête par l'un des gardiens de la maison d'arrêt. Il explique qu'il l'a connu aux Baumettes, lui le mec du Nord qui ne connaissait pas Marseille et qui rêvait d'y rencontrer des beaux voyous, comme dans les films. Un jour, Raphel lui fait parvenir un colis de bouffe, alors qu'il est au mitard. Guillemain est touché et il dit à Raphel qu'il pourra toujours compter sur lui. Leur amitié naît à ce moment.

Depuis Noël 1998, où Guillemain n'a pas réintégré les Baumettes après sa permission, il fait de temps en temps des allées et retours pour ses « affaires » dans la cité phocéenne. Au cours de l'un de ces séjours, il rencontre un ex-taulard, certainement pas par hasard, qui lui donne des nouvelles de Raphel toujours incarcéré. Guillemain lui communique son numéro de portable. Quelques jours plus tard, Raphel l'appelle et lui demande de venir le chercher : il n'en peut plus d'être enfermé, et c'est bientôt l'anniversaire de son fils. Guillemain accepte.

Il y aura de très nombreuses communications téléphoniques entre les deux hommes pendant les préparatifs, comme on l'a vu sur les fadettes. D'une part pour mettre au point les détails de l'évasion, d'autre part parce qu'à chaque fois Raphel rajoute des candidats à l'échappée. Au point que Guillemin, de plus en plus réticent, finit par lui dire : « *Je ne suis pas un taxi!* ».

Une fois la date fixée, Guillemin prend le train pour Marseille avec Véronique et leurs deux enfants. Arrivé à la gare Saint-Charles, un contact de Raphel est censé les attendre sur le quai. Or, il n'y a personne. Guillemin prend alors un taxi pour La Ciotat. Il m'indique que c'est par hasard qu'il choisit cette ville. Je n'y crois pas, mais peu importe. Une fois dans la station balnéaire, la famille s'installe à l'hôtel de La Ciotat où ils s'inscrivent sous le nom de Legris. Pendant que Véronique et les enfants profitent de la mer, Patrick Guillemin essaie de contacter les gens du Milieu qui doivent l'aider à préparer l'évasion et dont Raphel lui a communiqué les coordonnées. Déception : certains ne lui répondent jamais, d'autres déclinent prétextant une surveillance policière. Pour Patrick, le mythe de la pègre marseillaise s'effondre. Il est seul.

Qu'à cela ne tienne, il achète des baudriers d'escalade, des filins et des mousquetons chez Decathlon, se procure une arme de poing – dont il refuse de m'indiquer la provenance – et s'enquiert du moyen de louer un hélicoptère. Il trouve une société qui fait des baptêmes de l'air à l'aérodrome du Castellet. Il téléphone et, pour ne pas éveiller les soupçons, il dit au pilote, Jacques Ripert, que ce sera pour un vol en famille avec deux enfants en bas âge. Rendez-vous est pris pour le samedi 26 juin 1999.

Le soir, il en parle avec Véronique. Elle lui dit qu'elle l'accompagne. Ils font appel à un ami pour se rendre au Castellet. C'est cet homme, professeur de musculation et totalement étranger au milieu du banditisme – il sera prouvé par l'enquête qu'il ignorait tout du projet du couple et qu'il a été mis devant le fait accompli – qui doit ramener les enfants à la Ciotat, une fois le couple déposé à l'aérodrome. Patrick a prévu d'annoncer au pilote que leurs garçons se sont désistés à la dernière minute.

Ensuite, Patrick Guillemain se rend dans une carrière de pierres proche de Cassis et y dissimule un sac de sport dans lequel il a placé le matériel d'escalade.

Comme il ne sait pas voler une voiture, il décide, le matin de l'évasion, d'emprunter la Clio du serveur de l'hôtel avec qui il a sympathisé. Il dépose le véhicule dans la carrière de Cassis et revient à La Ciotat – sans préciser une fois de plus avec quel moyen, ni grâce à qui il repart.

En fin de matinée, William, le professeur de musculation, vient chercher la famille et tout le monde se rend au Castellet. Arrivé à l'aérodrome, le couple Guillemain descend et la voiture repart avec les enfants à La Ciotat. Ils expliquent alors au pilote que les enfants ont eu peur au dernier moment et qu'ils ne participeront pas au baptême.

L'hélicoptère décolle, le plan de vol prévoit un survol des calanques. À proximité de Cassis, Guillemain sort son arme et intime l'ordre au pilote de se diriger vers la carrière. L'homme obtempère et se pose quelques minutes plus tard à l'endroit indiqué. Patrick descend de l'appareil, passe son arme à Véronique qui tient le pilote en respect. Il récupère le sac de sport et fixe les filins et les baudriers aux patins de l'hélicoptère

avant de remonter à bord. Véronique, elle, reste à la carrière où il est prévu qu'elle soit récupérée par le professeur de musculation et les enfants, qui doit ensuite la ramener à l'hôtel.

L'hélicoptère décolle et se dirige vers les Baumettes. Le moment a été minuté pour coïncider avec la promenade des détenus. Une fois sur place, l'appareil se met en vol stationnaire au-dessus de la cour de promenade et descend. Cinq détenus agrippent les filins. Parmi eux, Jean-Louis Raphel enfile son baudrier. L'hélicoptère remonte et fait quelques mètres pour se poser sur le terrain de football mitoyen afin que les évadés montent dans la cabine. Les gardiens de la maison d'arrêt ouvrent le feu à ce moment. Patrick Guillemain, dans le poste de pilotage, prend une balle dans l'épaule qui lui fait lâcher son arme. Toujours attaché à son filin, Jean-Louis Raphel prend une balle en pleine tête. Les quatre autres détenus grimpent et l'hélicoptère décolle, le corps de Raphel suspendu au baudrier.

L'appareil se pose un peu plus tard dans la carrière et Patrick découvre le corps de Raphel, toujours prisonnier du baudrier. Il le libère et relâche le pilote. L'homme ne se fait pas prier et redécolle immédiatement. Le plan prévoit que Guillemain prenne la Clio pour conduire les évadés dans un relais de chasse qu'il a repéré dans le Var. Mais les quatre évadés refusent net. Ils veulent décider eux-mêmes de la suite des événements. Ils s'emparent de la voiture et filent en laissant Guillemain derrière eux. Décidément, le Milieu n'est pas ce que l'on croit ou n'est plus ce qu'on disait qu'il est.

Blessé à l'épaule, Patrick Guillemain appelle Véronique qui revient le chercher. La suite, il ne la raconte pas. Il indique seulement s'être fait soigner au cours de sa cavale et avoir été

hébergé ponctuellement par des gens de rencontre. Je saurai plus tard que la famille Guillemin a passé l'essentiel de sa cavale, hébergé par un ami étranger au milieu, qui possède un château à proximité de Lançon de Provence.

Pendant la garde à vue, Patrick convainc Véronique de raconter son rôle et seulement son rôle dans l'évasion. Elle finit par passer aux aveux. Elle est enceinte de trois mois. Après leurs auditions, nous laissons quelques moments au couple pour qu'il se retrouve avant la séparation du défèrement et de l'inévitable mise sous écrou qui interviendra le lendemain. Pendant ce court moment, je les observe et à nouveau, un drôle de sentiment m'assaille : je n'ai jamais vu ça. Une femme enceinte et son mari, auteurs d'une quintuple évasion, des Bonnie et Clyde modernes qui s'embrassent, elle sur les genoux de son compagnon. Ils se tiennent les mains en se regardant dans les yeux.

Au moment de les remettre en cellule pour la nuit, Patrick Guillemin me demande s'il est possible de prendre une douche. Ce n'est pas dans les habitudes de la maison, d'autant plus que l'unique douche est réservée aux fonctionnaires de la crim et de la BRB. Mais je lui accorde cette faveur et l'accompagne. Avant qu'il entre dans la douche, je lui enlève les menottes ; il est évident que je ne vais pas lui savonner le dos ! Il me promet de ne rien tenter et je le crois. La franchise de son regard ne trompe pas. Je fais tout de même placer deux collègues dans la cour en contrebas, à l'aplomb de la fenêtre de la salle d'eau. Mais Guillemin tient parole, ne tente rien et après sa toilette, nous buvons l'apéro avec le couple, presque comme de vieux amis.

Ce soir-là, je suis invité à une soirée à Aix-en-Provence. C'est ma femme qui vient me chercher à l'hôtel de police avec un



costume. Je prends rapidement une douche à mon tour, me change et quitte l'Évêché très en retard, comme d'habitude.

Le lendemain matin, nous amenons le couple Guillemain au palais de justice, les laissons au dépôt et montons chez le juge d'instruction. Claude Choquet est un excellent magistrat instructeur. Il possède de plus ce supplément d'âme qui fait qu'il est aimé des flics de la PJ. Profondément humain, contrairement à ce qui se murmure sur les ondes de « Radio-Prison », il écoute le récit que je lui fais de la procédure. Il en connaît déjà les grandes lignes pour être venu à l'Évêché notifier la prolongation de garde à vue au couple. Lui aussi semble touché par le sort, provisoire certes, des enfants, ainsi que par le statut de femme enceinte de Véronique. Il m'indique qu'il fera ce qui est en son pouvoir pour qu'elle accouche autant que possible dehors. Tout dépendra de son comportement pendant sa détention provisoire. Et il faudra aussi que l'enquête ne démontre pas une implication dans l'évasion plus importante que celle que l'on connaît à cette heure. Il tiendra parole.

Quelques jours plus tard, pour me dégager de la culpabilité que je ressens malgré moi par rapport aux enfants, je ne peux m'empêcher d'aller leur rendre visite dans leur centre. Je leur amène des jouets, des bonbons, d'autant plus que c'est l'anniversaire de l'un d'eux. Ils me reconnaissent et semblent heureux de me voir. Je reviens les voir avec un collègue une semaine après. Et puis, l'assistante sociale m'indique qu'il vaut mieux que je cesse mes visites. Je risque de troubler les enfants et de les perturber davantage. J'obtempère sans discuter.

Au mois de décembre 1999, je reçois au bureau une enveloppe qui m'est destinée et qui contient une carte postale. C'est un mot de Patrick Guillemin, écrit depuis sa cellule. Il me souhaite une bonne année, me remercie pour la garde à vue « humaine » et, à la fin, il écrit ceci : « *Merci aussi pour ce que tu as fait pour les enfants* ». Je suis très étonné qu'il ait eu vent de mes visites à la DDASS. Je saurai plus tard que l'assistante sociale a parlé à son avocate de mes visites. Tout naturellement, je réponds à ses vœux.

Dès lors, une correspondance va s'établir entre nous. Nous parlons de tout sauf de son affaire. Il m'écrit qu'il va se mettre à l'informatique dès qu'il le pourra et qu'il a aussi envie de lire les grands philosophes. Il me parle un peu de sa vie, de son enfance meurtrie.

Quelques mois avant le procès, en 2002, Guillemin m'écrit qu'il préfère que nous cessions notre correspondance. Il craint de me mettre en porte-à-faux quand ce sera mon tour de passer à la barre. Décidément, ce garçon est atypique...

Le procès a lieu en juillet 2002 à la cour d'Assises des Bouches du Rhône. Je dépose en tant que directeur d'enquête. À la barre, je raconte l'enquête, du départ à son aboutissement. À la fin de ma déposition, Guillemin m'adresse un sourire.

L'avocat général requiert 20 ans pour Patrick Guillemin et trois des évadés, 14 ans pour le plus jeune, Yann Gauthier. Le verdict qui suit est à peine moins lourd : Allouache et Derlan sont condamnés à 10 ans, Buresi à 9 et Yann Gauthier à 8. Véronique prend 5 ans avec sursis et mise à l'épreuve de trois ans. Patrick Guillemin écope de la peine la plus importante : 14 ans. L'administration judiciaire n'aime pas les évasions. Il fait appel de sa condamnation.

Presque trois ans après, il est jugé à Draguignan par la cour d'assises du Var. Je dépose à nouveau comme directeur d'enquête. Je relate les faits, tels qu'ils se sont passés, pas plus, pas moins. Puis une fois ma déposition faite et alors que je vais quitter le palais de justice, son avocat, Maître Michel Pezet, me demande si je peux rester sur place et s'il peut me citer à la barre l'après-midi même. J'accepte d'autant plus qu'en temps normal, il n'a même pas à m'informer de ce genre de chose. Mais Pezet est un gentleman et est connu pour ce trait de caractère, il ne me prend pas en traître. Et cet après-midi-là, il se passe quelque chose d'assez hors normes. De témoin à charge le matin, je passe à témoin à décharge l'après-midi. En effet, une fois de retour à la barre, Pezet me demande l'après-midi ce que je peux dire de Patrick Guillemin en tant qu'homme, du moins ce que j'ai pu en juger lors de cette enquête. Bien évidemment, je dis ce que je pense : qu'il est atypique, qu'il est hors du milieu traditionnel, qu'il a commis cette évasion pour honorer la parole qu'il avait donnée. L'avocat général intervient, s'appuyant sur la thèse qui est la sienne, à savoir que dans l'ombre de Guillemin, c'est le Milieu qui aurait organisé l'évasion. Le magistrat contredit mes propos, voulant me faire dire que Guillemin est le bras armé du Milieu marseillais. Je ne suis pas d'accord avec lui et le dis fermement à la barre. J'indique de même que l'enquête a été extrêmement fouillée et que je n'ai trouvé à aucun moment la trace de ce Milieu marseillais. Pour preuve, le manque de moyens : les gens du milieu qui se défilent, une voiture empruntée, une seule arme, une cavale de misère, le recours à un ami en marge des voyoux pour l'aider, pas d'argent. Quand le milieu est derrière une évasion, tout est

calibré d'avance pour la cavale qui se profile : voitures volées et voitures relais, planques, armes. Tout ça a un coût énorme. L'équipe Payet-Alboreo-Valero et d'autres nous l'ont montré maintes fois. Or Guillemain n'avait aucun moyen.

Puis M<sup>e</sup> Pezet me demande ce que je pense du motif réel de l'évasion : pourquoi, selon moi, Guillemain s'est-il impliqué dans cette aventure. Je lui réponds : l'amitié. Je n'invente rien, notre enquête l'a démontré !

Au moment du réquisitoire, l'avocat général demande la confirmation de la peine de première instance : 14 années. Le jury en décide autrement et Guillemain est condamné à 10 ans. Je ne prétends pas que mon témoignage a influé le verdict. Je sais juste que j'ai parlé en accord avec ma conscience et il était hors de question que je mente pour faire tenir la thèse de l'accusation. Et pour ce que j'en sais, quatre années de prison en moins, ce n'est pas rien pour celui qui est enfermé. J'étais satisfait. À la sortie du Palais, l'avocat général m'a pris à part et m'a dit : « *Je ne vous remercie pas, vous ne m'avez pas aidé* ». Je lui ai répondu que j'avais juré de dire la vérité avant ma déposition, et qu'en tout état de cause, je ne m'étais pas parjuré.

Quand je suis rentré au service, beaucoup de mes collègues étaient heureux du verdict. Bien entendu, quelques esprits chagrins ou pensant être investis d'une « mission divine » m'ont reproché ma déposition à décharge. Peu importe.

À l'issue de cet appel, Patrick Guillemain et moi reprenons notre correspondance. Entre-temps, Véronique l'a quitté et a eu un autre enfant avec son nouveau compagnon. Malgré ça, Patrick Guillemain m'explique qu'il a reconnu cet enfant, pour

qu'il porte le même nom que ses trois premiers. Toujours aussi atypique!

Pour le reste de sa peine, Guillemin va se promener de centrale en centrale et nous garderons le contact. Je pense que cette fenêtre sur l'extérieur lui fera du bien.

Lors de ma déposition devant la cour d'Assises de Draguignan, alors que j'attendais mon tour dans la petite salle des témoins, je me suis trouvé avec un journaliste d'investigation qui avait couvert l'évènement en juin 1999. Il avait même réussi à contacter Guillemin pendant sa cavale et c'était sur la base de cette communication qu'il était appelé à témoigner devant la cour. Ce journaliste s'appelle Dominique Rizet. Il est connu pour co-présenter l'émission *Faites entrer l'accusé*. Il m'explique alors une chose que j'ignorais : pendant sa cavale, Guillemin a songé à se rendre. Pour cela, il est allé chercher conseil chez un célèbre avocat du Nord de la France, personnage au verbe haut et surnommé Acquitator, en référence aux nombreux acquittements qu'il a obtenus. Ce dernier l'a alors mis en contact avec le journaliste. Mais Guillemin avait changé d'avis au dernier moment et décidé de ne pas se livrer car il pensait ne pas avoir été identifié sur l'évasion.

Dominique Rizet, qui depuis est devenu un ami, s'est pris lui aussi de sympathie pour Patrick Guillemin et il ira de temps en temps lui rendre visite en détention. Pour ma part, je n'irai voir Patrick qu'une seule fois, lorsqu'il se trouvera à la maison d'arrêt de Grasse dans les Alpes-Maritimes.

Durant ces années de prison, Guillemin prépare sa sortie. J'apprends par l'administration pénitentiaire qu'il a une conduite exemplaire et qu'il est même reconnu comme médiateur dans

les conflits en détention. En août 2008, il est libéré avec une mise à l'épreuve de cinq ans. Il a effectué 9 ans de détention pour l'évasion, sur les dix années auxquelles il était condamné. Depuis qu'il est né, Patrick Guillemin a cumulé 23 années de prison. Une drôle de vie.

À sa sortie, Dominique Rizet met à sa disposition gratuitement un appartement qu'il a acheté en région parisienne. Patrick Guillemin trouve un boulot d'éducateur sportif dans une école pour enfants difficiles. Le job a l'air de lui convenir. Il vient à Marseille et nous nous revoyons pour la première fois en liberté. Champagne.

Plus tard, Patrick, qui a noué une relation avec la responsable de l'école, décide de se marier. Il nous demande, à Dominique Rizet et à moi-même, d'être ses témoins de mariage. Pourquoi pas? Après tout, la boucle est bouclée, je fus son témoin à charge, puis son témoin à décharge. Alors témoin de mariage, après tout ça coule de source!

Le mariage a eu lieu en région parisienne et ce fut un beau moment. La vie commune du couple n'a pas duré, malgré l'enfant qu'ils ont eu ensemble. Patrick Guillemin a poursuivi sa route, eu d'autres boulots. Il s'est essayé à l'exploitation d'une brasserie à Marseille, en vain. Comme il me le dit souvent « *Tu te rends compte, si je veux toucher une retraite il faut que je travaille jusqu'à 90 ans!* ».

Je suis content si j'ai pu contribuer à lui montrer qu'une autre route était possible. Lui seul est maître de son destin maintenant et je lui souhaite très sincèrement de réussir et de savoir résister à ses vieux démons, tout autant que ces derniers continuent à lui rendre visite.

En 2009, le réalisateur parisien Didier Martiny a consacré une longue séquence à cette rencontre hors-normes dans un film intitulé « Les Misérables, du roman à la réalité » (Sunset Presse/ France 5), me comparant à l'inspecteur Javert du roman de Victor Hugo. Dans ce film, Patrick Guillemin et moi-même tenons nos propres rôles.

Voir « Le casse », une série documentaire de Jérôme Pierrat, Planète, 2014.